



Dossier de presse



ARDENNE rives de meuse

**Signature de la convention de financement
Etude de potentiel et technique
Ligne ferroviaire Givet-Dinant
et création d'une liaison vélo-route RaVel**



Lundi 24 janvier 2022 à 17h00

Centre d'Innovation et de Service aux Entreprises

43, rue Pasteur – 08320 VIREUX-MOLHAIN



HISTORIQUE

La ligne de chemin de fer Givet-Dinant, a été inaugurée le 5 février 1863 (soit un peu plus d'un an après l'ouverture officielle de la ligne Charleville-Givet le 28 avril 1862).

Le déclin de cette ligne transfrontalière a commencé à la fin des années 60, période à laquelle la ligne originellement à double voie a été ramenée à une seule voie. La suppression de cette ligne était dans l'air à partir des années 70 puisqu'une chasse aux lignes « non rentables » avait été lancée. Les choses se sont accélérées dans les années 80 pour aboutir à la circulation du dernier train voyageur officiel entre Dinant et Givet le samedi 28 mai 1988.

La ligne restera ouverte au trafic de fret durant quelques mois puis fera l'objet d'une exploitation touristique par l'ASBL du « Chemin de fer à Vapeur des 3 Vallées » pendant encore une dizaine d'années, pour une fermeture définitive le 11 novembre 2000.

Dès lors, le débat sur la réouverture de la ligne a été marqué par des phases successives au cours des années. Preuve que cette ligne a toujours suscité une attention toute particulière.

En décembre 2006, Nicolas SARKOZY alors Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, évoque la possibilité de remettre en état cette ligne lors d'un déplacement dans les Ardennes, en proposant de partager le solde à parité entre la France et la Belgique. Cette clé de répartition n'ayant pas été négociée au préalable, elle suscite quelques méfiances mais le travail sur la réouverture est tout de même impulsé des deux côtés de la frontière.

LES ACTEURS DE LA REOUVERTURE

La majorité des acteurs politiques belges qui défendent le projet de réouverture, n'ont jamais démerité durant toutes ces années : Georges GILKINET, notamment, député fédéral à l'époque qui, aujourd'hui, est Ministre fédéral de la mobilité, mais aussi Willy BORSUS, Vice-Président de la Région Wallonie à l'heure actuelle mais qui a beaucoup œuvré lorsqu'il était Ministre-Président de la Wallonie et continue de le faire.

L'ancien Bourgmestre de Dinant, Richard FOURNAUX, n'a, quant à lui, jamais cessé de défendre ce dossier aux côtés de son collègue et toujours actuel Bourgmestre de Namur, Maxime PREVOT. L'investissement namurois dans ce dossier peut aussi se lire à la lumière de l'abandon de la dorsale wallonne vers PARIS depuis LIÈGE, via NAMUR, qui a été un triste constat pour la capitale de Wallonie. L'abandon de liaisons rapides et cadencées vers le Luxembourg (et au-delà, la Suisse ou la Lorraine), également.

M. Claude WALLENDORFF, ancien Maire de Givet, s'est, également investi fortement dans ce dossier tout au long de ses mandats successifs et son successeur M. Robert ITUCCI continue à défendre ardemment ce projet en tant qu'actuel Maire.

Du côté français, l'ancienne Région Champagne-Ardenne n'a jamais fait de ce dossier une priorité malgré la participation de la Région à une étude conjointe France-Belgique commandée en 2009/2010 et réalisée par MVA.

Bernard DEKENS, alors Conseiller Régional dans l'opposition, a toujours défendu activement la réouverture de la ligne mais s'est heurté à de nombreuses fins de non-recevoir de la part de la majorité.

L'état préoccupant de la ligne Charleville-Givet ne facilitait pas non plus une réouverture de la ligne Givet-Dinant.

Malgré l'ensemble de ces éléments, l'étude de la Région Wallonne cofinancée avec la France, met la ligne Givet-Dinant dans les 35 priorités ferroviaires en 2011.

La création de la Région Grand Est et l'élection à sa tête de Philippe RICHERT va faire considérablement évoluer le dossier puisque la Région Grand Est vote un financement conséquent pour la rénovation de la ligne Charleville-Givet (phase 1) avec la perspective de s'attaquer ensuite à la ligne Givet-Dinant. Son successeur Jean ROTTNER continuera, d'ailleurs, de soutenir cette rénovation ferroviaire entre Charleville et Givet ainsi que le projet de réouverture de la ligne Givet Dinant.

LES ETAPES DE LA NEGOCIATION

En 2018, M. Willy BORSUS, Ministre-Président de la Wallonie, a œuvré pour que la ligne ferroviaire GIVET-DINANT puisse être inscrite dans le rapport sur les "chaînon manquants" transfrontaliers commandé par la Direction Générale REGIO. La Commission Européenne a, ainsi, inscrit la ligne comme « Missing Links » en 2018 afin de combler un vide de Maubeuge à Longwy dans la liaison ferroviaire France Belgique.

Informé d'une visite du Président de la République française en Belgique, le Ministre-Président BORSUS a exprimé tout l'intérêt de progresser sur ce dossier à l'Ambassadeur de France en amont de la visite d'État. Dans un courrier du 25 juin qu'il a adressé à notre Communauté, il chiffrait l'investissement nécessaire entre 51 et 60 millions d'euros en l'inscrivant dans le programme d'investissement 2018-2022.

En octobre 2018, et sur notre sollicitation, les élus concernés de la Région Grand Est, et notamment son Président, ainsi que le Maire de REIMS, M. Arnaud ROBINET et la Présidente de l'agglomération du Grand REIMS, Mme Catherine VAUTRIN, ont confirmé par un courrier commun leur intérêt pour la ligne auprès de M. Willy BORSUS.

Le Président de la République, M. Emmanuel MACRON, lors de sa visite d'État en Belgique les 19 et 20 novembre 2018, a abordé de nombreux sujets avec le Premier Ministre et les élus belges, et, notamment, les mobilités transfrontalières.

Ainsi, une déclaration d'intention a pu être signée entre la Ministre des affaires européennes, Nathalie LOISEAU, et le Ministre fédéral belge des transports de l'époque, François BELLOT, qui évoque l'examen de l'opportunité et de la faisabilité du rétablissement de la ligne ferroviaire entre GIVET et DINANT.

Le Pacte Ardennes, quant à lui, signé le 15 mars 2019 entérine la volonté de l'État et du Conseil Régional de réaliser une étude sur l'opportunité de cette liaison ferroviaire.

Du côté belge, un accord de coopération quadripartite (fédéral, Région flamande, Région Wallonne, Région Bruxelles-Capitale) sur les investissements ferroviaires stratégiques signé en juillet 2018, inclut en annexe la ligne GIVET-DINANT. Celle-ci peut donc recevoir un financement particulier, en l'occurrence au niveau fédéral.

En avril 2021, le Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition Ecologique, chargé des Transports, Jean-Baptiste DJEBARRI, écrit à son homologue belge M. Georges GILKINET en lui indiquant l'attention toute particulière portée à la ligne Givet-Dinant en ce qu'elle favorise le désenclavement des zones rurales mal desservies tout en assurant un flux de passagers entre Namur et Reims.

Les deux Ministres se sont rencontrés, dans la foulée, le 17 mai 2021.

Puis, en marge du Conseil des ministres en format « Transports, télécommunications et énergie » le 9 décembre 2021 à Bruxelles, Jean-Baptiste DJEBARRI, ministre délégué chargé des Transports de la République française, et Georges GILKINET, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité du Royaume de Belgique, ont signé une déclaration d'intention portant sur le projet de réactivation de la liaison ferroviaire transfrontalière entre Givet (France) et Dinant (Belgique) pour le transport de voyageurs.

Le travail sur une convention portant sur les études est, ainsi, lancé officiellement entre la France et la Belgique.

LES DERNIERES ETAPES MENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT TRANSFRONTALIERE POUR L'ETUDE D'OPPORTUNITE

Concernant le financement de l'étude, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a toujours fait part de son souhait de financer la part française à hauteur d'un montant de 300 000 €. Nous avons écrit à l'ensemble de nos partenaires pour les en informer, et ce, dès avril 2019.

En effet, n'ayant pas été sollicités financièrement sur la phase 2 de la rénovation de la ligne CHARLEVILLE MÉZIÈRES/GIVET, il nous semblait opportun de pouvoir financer la part française pour avancer sans tarder dans ce dossier stratégique pour le désenclavement de la Pointe des Ardennes. Une délibération du Conseil de Communauté en date du 6 juillet 2021 a donc acté le financement de la part française de la future étude d'opportunité pour un montant de 300.000 €.

L'Etat belge, quant à lui, s'est engagé à financer pour un montant de 118.000 €.

Cependant, la situation du COVID-19 pendant plus d'un an a, hélas, contribué à freiner la dynamique sur ce dossier.

Cela n'a pas empêché que le dossier soit suivi activement par le Sous-Préfet chargé de la relance, M. Thomas BUFFARD. Il s'est vu confier cette mission par le Préfet au titre du suivi de la thématique mobilité du Pacte Ardennes.

Une dernière rencontre décisive a eu lieu le 16 septembre 2021 à BRUXELLES où une délégation composée du Préfet des Ardennes, du Sous-préfet en charge de la relance, du député Pierre CORDIER, de Bernard DEKENS, Président de la CCARM, de Régis DEPAIX, Président de Vallée et Plateau d'Ardenne et de Boris RAVIGNON, Président d'Ardenne Métropole, ont pu rencontrer la DG MOVE de la Commission Européenne.

En effet, la question du financement de la future remise en état est un sujet crucial et dont la charge financière ne peut pas peser entièrement sur les Etats et les collectivités locales.

La DG MOVE a, ainsi, confirmé que cette ligne pourrait être inscrite dans le cadre de la révision du Réseau Trans-européen de Transports Terrestres (RTE-T) si les deux Etats membres concernés demandaient son inscription officiellement. Ce qui, depuis le rendez-vous a été fait.

En outre, lors de cette journée du 16 septembre, la délégation a pu rencontrer le Vice-Premier Ministre fédéral belge, en présence de ses collègues wallons afin de s'accorder sur le caractère crucial de la remise en état de cette ligne.

LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET LES ETUDES

En amont de la signature d'aujourd'hui, comme évoqué précédemment, les Ministres belges et français des Transports ont signé une déclaration conjointe lors du Conseil Européen des Ministres à BRUXELLES le jeudi 9 décembre 2021. La Commission Européenne a, également, publié le mardi 14 décembre sa proposition de nouvelle carte des réseaux trans européens de transport (RTE-T ou TEN-T en anglais). La ligne ferroviaire Charleville-Givet-Dinant en fait désormais partie, cela permettra à terme de

bénéficiaire de cofinancements européens pour les travaux, pouvant aller jusqu'à 50% du budget.

Après un travail actif du corps préfectoral, de l'ambassade de France en Belgique et du cabinet du ministre fédéral belge en charge de la mobilité, travail mené en lien avec les partenaires publics et techniques concernés, la signature d'une convention de financement pour lancer les études visant à la réouverture de la ligne Givet-Dinant et la création d'une vélo-route RAVEL peut, enfin, avoir lieu, ce jour au sein des locaux de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.

L'étude de potentiel débutera au premier trimestre 2022 pour une durée de 9 à 12 mois et sera réalisée par la SNCB cofinancée par l'Etat belge et la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse pour un montant de 118.000 €

L'étude technique portant sur la partie belge de la ligne ainsi que sur la liaison Vélo Route RAVEL, liaison de transports douce souhaitée par le gouvernement Wallon et défendue depuis de nombreuses années des deux côtés de la frontière, sera réalisée par INFRABEL et démarrera début 2023 pour un montant de 300.000 € cofinancé par la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et l'Etat belge.

Les 3 scénarii étudiés seront les suivants :

-Une offre ferroviaire locale entre Charleville-Mézières et Dinant en prolongeant la relation TER existante entre Charleville-Mézières et Givet,

-Une offre ferroviaire combinant la relation locale du premier scénario avec une relation entre Charleville-Mézières et Bruxelles Airport Zaventem

-Une offre ferroviaire combinant la relation locale du premier scénario avec une relation entre Reims Champagne TGV et Bruxelles Airport Zaventem

L'étude technique portant sur la partie française fera, quant à elle, l'objet d'une convention distincte signée avec SNCF Réseau dans les prochains mois.

Contacts :

Richard SZWAJECER – Cabinet du Président
Ardenne Rives de Meuse
29 rue Méhul
Tel : 03.24.41.50.90
Courriel : r.szajcer@ardennerivesdemeuse.com